



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

égalité des territoires et logement

Question écrite n° 28442

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2013 et 2014, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

En loi de finances initiale pour 2013, le plafond autorisé d'emplois du ministère de l'égalité des territoires et du logement s'élève à 14 194 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour le programme 337. Les arbitrages ne sont pas encore rendus en ce qui concerne le plafond autorisé d'emplois pour 2014 qui sera soumis au Conseil des ministres au dernier trimestre 2013 dans le cadre de l'examen du PLF 2014.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28442

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5715

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7853